



Délibération numéro	2023/35	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	19
Vote par procuration		02
Date convocation	12/04/2023	
Date de publication	26/04/2023	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix-huit avril,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Corinne MASSA, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC.

Procurations : Mme Corinne PONS donne procuration à Madame Madeleine LIBRET-LAUTARD, Mme Marion GÉLIS donne procuration à M. Ali BENARFA.

Absents excusés : MM. Pierre HELLÉ, Sophie RENARD, Corinne PONS, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Bastien HO, Cédric HAMMER.

A été nommée secrétaire : Mme Marcella VALLANIA

Objet : Convention retraite avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel communal, rappelle que notre convention de partenariat avec le Centre de gestion 31 et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en matière de retraite existe depuis le 1^{er} janvier 2011. Il y a lieu à présent de signer la nouvelle convention d'adhésion entrant en vigueur le 1/01/2023.

Si nous sollicitons le service retraite, les conditions financières seront les suivantes :

Actes	Conditions financières 1	
	Contrôle	Réalisation
Validation de périodes	22€	64€
Régularisation de cotisations	22€	64€
Rétablissement de droits	22€	64€
Compte Individuel Retraite	22€	64€
Simulation de calcul de pension	43€	149€
Qualification du Compte Individuel Retraite	43€	149€
Demande d'avis préalable	43€	149€
Liquidation de pension	43€	149€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention retraite.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

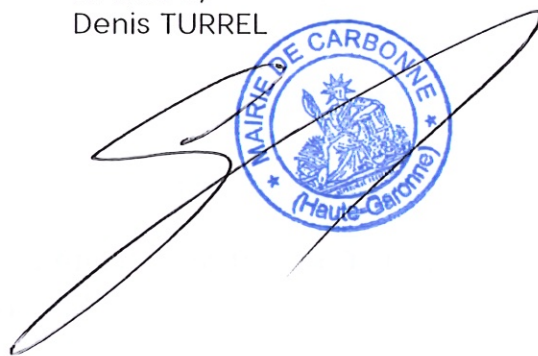
- Valide cette convention retraite.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention retraite et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

La secrétaire de séance
 Marcella VALLANIA

Le Maire,
 Denis TURREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.